



SYNTHÈSE DES
ÉCHANGES

RESTAURER les MILIEUX NATURELS

Comment renforcer nos actions
pour faire face aux défis ?

3^e rencontre partenariale Auvergne-Rhône-Alpes

Le 30 mars 2026

LYON - Maison de l'environnement



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Enjeu majeur des politiques publiques, notamment dans le cadre du règlement européen de restauration de la nature et de la démarche de planification écologique, **la restauration des milieux naturels** devient un élément central de la préservation de la biodiversité. En témoigne non seulement la mise en place d'un groupe technique du **Comité régional de la biodiversité** piloté par la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi la bonne participation à cette journée de réflexion.

Yves François, président de l'Union des Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes, rappelle que « *le sujet est au cœur de nos préoccupations. Et pour avancer, il est fondamental de se questionner collectivement, de co-construire des références, des idées et des positions communes. Il convient, d'une part, de revenir sur le pourquoi doit-on restaurer la nature pour, d'autre part, mieux se mobiliser, continuer à convaincre et à agir. Parce qu'il y a besoin de se retrousser les manches et d'inverser la tendance !* »

Durant cette journée, l'ambition n'est pas tant de questionner les techniques que d'impulser des démarches et une efficacité collectives face aux défis qui nous attendent.



POURQUOI EN EST-ON ARRIVÉ À DEVOIR RESTAURER LA NATURE ?

Yves François souligne à ce sujet notre manière d'habiter la planète déséquilibrant voire mettant en péril le vivant et causant l'érosion de la biodiversité et son pendant climatique.

Marc Vérot, chef de service à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, nous aide à prendre le recul historique nécessaire, par l'illustration des milieux aquatiques et humides : deux siècles d'aménagements des cours d'eau en lien avec la révolution industrielle, avec le besoin de se protéger des crues, avec l'urbanisation croissante et le nécessaire gain de terres cultivées, le drainage. Ces aménagements ont dessiné le territoire de manière très marquée, laissant peu de place aux éléments naturels ou les traduisant en une forme non fonctionnelle. Face à cela, la politique de restauration des milieux humides est âgée d'à peine 30 ans.

Dans les années 1990, la thèse d'Hervé Piégay mettait en avant le besoin de restaurer les espaces de liberté des rivières, avec des dimensions de lutte contre les crues, d'érosion de berges et de transport de sédiments. Les notions de continuité écologique entre amont et aval, puis celles de bon état de fonctionnement et d'adaptation au changement climatique ont suivi ; une prise en compte des milieux naturels dans toutes leurs dimensions et leurs aménités.

« D'une politique aménagiste on en vient à une politique de préservation qui cible des espèces. Mais la tâche est immense : sur 25 000 km de cours d'eau, on restaure 50 km par an » résume **Marc Vérot**.

Le constat qui est fait aujourd'hui est illustré par la métaphore du sucre dans le café : beaucoup plus difficile à enlever de la tasse qu'à l'y mettre.



RESTAURER LA NATURE, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Céline Varenne Souchon, de l'agence Mengrov, interroge sur la profondeur de cet acte : « *Restaurer la nature, est-ce réparer des milieux dégradés ou plutôt transformer en profondeur notre relation au vivant ?* »

Émilie Dupuy, du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, apporte la vision d'opérateurs de terrain : « *Restaurer c'est en quelque sorte recréer du lien entre l'Homme et le vivant. Outre la phase opérationnelle qui est le cœur de la restauration, celle-ci est un processus écologique qui intègre des diagnostics, des analyses et des choix partagés qui sont ensuite déclinés à travers des phases de suivi et d'évaluation des travaux réalisés.* »

Restaurer : une question de vocabulaire

Si des accords sur la sémantique existent à l'échelle internationale et définissent le terme de restauration, Pascal Ferren, philosophe, rapproche ce mot de la « réparation », du besoin de réparer un problème. Céline Varenne Souchon, de son côté, fait le lien avec l'économie régénérative, ce que reprend Julien Bigué, de l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne, qui parle de régénération d'un objet non figé pour lequel la restauration consiste à aider le milieu à se régénérer, par exemple en ôtant des pressions négatives sur une zone humide.

Si l'on s'en tient au règlement européen pour la restauration de la nature, le principe de restaurer c'est « rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème, par exemple en réduisant ou levant des pressions qui s'exercent sur le milieu ou en réalisant des travaux de génie écologique. »

Pour **Marc Vérot**, ça reste la première chose à faire pour atteindre le bon état des eaux, peut-être même avant la dépollution. Les politiques de restauration sont extrêmement lentes. « Quand on restaure, on impacte les personnes qui ont investi les territoires. Ça explique qu'on ait du mal à avancer. » Mais pour changer de braquet, il faut alors soit privilégier des techniques moins lourdes (low-tech), soit impliquer encore plus les parties prenantes (citoyens, entreprises...) et bien sûr les maîtres d'ouvrages locaux.

Jusqu'où faut-il aller en matière de restauration ?

Lors de l'élargissement de ses interventions, dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'est posé cette question. Elle a fait le choix de prendre en compte la trame turquoise, à savoir les espaces nécessaires au cycle de vie d'espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides (zones de déplacement de milieu forestiers à une zone aquatique de reproduction par exemple) mais pas de s'atteler à la « restauration » d'une population d'espèce en danger qui se baserait, par exemple, sur une réintroduction.

COMMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES RÉPONDENT-ELLES AUX BESOINS ?

Julien Lahaie, secrétaire général à la planification écologique à la Préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes, nous éclaire sur les politiques publiques en la matière et, en premier lieu, sur le règlement européen pour la restauration de la nature, entré en vigueur en août 2024. Sa mise en œuvre au sein de l'État est progressive, avec des cibles aux horizons 2030, 2040 et 2050. Il intègre des objectifs de moyens et de résultats et comporte deux volets distincts :

1. **Renforcer les écosystèmes** d'intérêt communautaire (avec des objectifs de surfaces restaurées) ;
2. **Augmenter la biodiversité** dans différents écosystèmes (avec des indicateurs *ad-hoc*).



Sur la base de ce règlement européen, une déclinaison nationale « **Agir pour restaurer la nature** » est actuellement travaillée avec un objectif de rendu pour la fin d'année 2026. Elle va se traduire dans une stratégie régionale co-construite avec la Région. Des priorités y sont déjà affichées comme, par exemple, certains milieux agricoles avec les pelouses sèches, les pollinisateurs ou les milieux urbains. La feuille de route COP régionale 2024-2030 qui en découle identifie les priorités à conduire sur les territoires pour bien intégrer la transition écologique.

Penser à la restauration passive

Favoriser la sobriété et l'optimisation financière peut passer par la restauration passive, avec des financements spécifiques existant fléchés sur ces aspects même si la solution est encore peu mise en avant.

La mobilisation locale

Cette feuille de route met notamment en avant le rôle des élus locaux dans la transition écologique. **Penser global, agir local** ! Dans ce dispositif, **Julien Lahaie** affirme que **les Conservatoires d'espaces naturels**, et autres réseaux proches du terrain, **doivent être moteurs** pour la mise en oeuvre.

Pour **Julien Lahaie** « *la biodiversité ne doit surtout pas être traitée en silo. L'État est là pour appliquer un cadre et rassembler tous les acteurs dans une approche systémique de la restauration en les accompagnant dans leurs projets.* » Pour ce faire, il évoque des appuis de droits communs de l'État et l'abandon prochain des appels à projets. Il précise que le **Fonds vert** est reconduit cette année sur une enveloppe plus modeste. Il évoque aussi l'importance des **agences de l'eau** avec des plans d'actions ambitieux autour de la restauration des zones humides, les **directions départementales des territoires** en tant que guichets uniques (ingenierie@departement.gouv.fr) et le rôle de l'**Office français de la biodiversité** avec qui il est important de travailler.

Côté agence de l'eau, **Marc Vérot** souligne la présence de leviers d'actions qui n'existaient pas il y a 30 ans. Il prend l'exemple de la GEMAPI* avec des compétences et des moyens spécifiques pour agir et restaurer les milieux aquatiques, d'autant que le volet inondation est un levier fort. Il parle également des financements des agences de l'eau de plus en plus importants avec une part d'argent ciblée sur les zones humides qui n'a cessé d'augmenter entre le 6^e et le 12^e programme. Après les inventaires, place aux plans de gestion stratégiques de zones humides !



Des outils régionaux

Christophe Fournier, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'environnement et à l'écologie positive, témoigne « *La Région est passée d'une logique d'interventions dispersées à une organisation beaucoup plus structurée avec le souci de garder constant le dialogue avec les territoires.* »

Il confirme l'enjeu de **Natura 2000 comme instrument central** pour restaurer les milieux naturels, souligne l'intérêt des réserves naturelles régionales et le développement des certificats biodiversité. Ceux-ci constitueront des leviers complémentaires au projet **Life biodiv France**, porté par l'OFB et les régions, pour aider les territoires à passer à l'action et mieux coordonner le lien entre économie et biodiversité.



Le difficile financement de l'ingénierie de départ

Des passerelles sont à trouver entre les divers financements possibles. Par exemple, au regard du reste à payer des **atlas de la biodiversité communale** (financés par l'OFB), un appui sur les financements d'actions de connaissance par la Région ou le rapprochement des parcs naturels régionaux peuvent être des ressources complémentaires.

Marc Vérot rappelle que l'agence de l'eau peut financer des **études de concertation** ; il cite notamment un exemple concernant le partage de l'eau entre deux bassins versants. Dans cet expérience, le temps passé sur la veille foncière a été pris en compte par l'agence qui l'a comprise comme utile au projet.

**gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

UNE HISTOIRE D'ÉCHELLE

Pour **Émilie Dupuy**, il faut arriver à passer à une échelle plus importante pour que les résultats soient plus visibles tout en continuant à travailler localement. Elle évoque le besoin d'**adapter l'échelle de travail** : du local à une prise régulière de recul pour envisager les choses au niveau d'un bassin versant, d'un espace de bon fonctionnement. Les Conservatoires d'espaces naturels ont évolué dans ce sens, d'une approche initialement patrimoniale vers une approche plus orientée vers la fonctionnalité des milieux et donc en lien avec le reste du territoire.

Pour **Marc Vérot**, le bon périmètre d'intervention dépend de l'objectif de ce sur quoi on travaille. La logique de bassin versant a du sens pour un SAGE** mais moins pour un SCoT*** pour lequel c'est le bassin de vie qui prend sens. **Céline Varenne Souchon** parle de l'échelle du « *périmètre de vie des parties prenantes* ».

***schéma d'aménagement et de gestion des eaux*

**** schéma de cohérence territoriale*



QUELLE TECHNOLOGIE UTILISER : HIGH TECH OU LOW TECH ?

Julien Bigué, de l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne, perçoit un changement : « *On avait une vision anthropocentrée, très interventionniste et, dans le domaine de l'eau notamment, on voit des gestionnaires plus humbles, cherchant à comprendre et accompagner les processus naturels.* »

Dans cet esprit, un atelier de travail était prévu autour de la question des bons choix à faire avec les techniques **low tech** pour être performants.

Voici les points majeurs qui en ressortent :

- **Le low tech se caractérise par un maximum d'effets avec un minimum de ressources. Les termes de « frugalité », de « sobriété énergétique » sont exprimés, une « technologie douce, sobre et résiliente ».**
- **Mais le low tech suppose une connaissance approfondie des dynamiques de l'écosystème et donc souvent une analyse qui s'appuie sur des outils de la high tech : technologie Lidar (procédé de télédétection par laser pour cartographier un environnement, par exemple).**
- **L'emprise au sol peut être contraignante sur des plans foncier ou urbanistique.**
- **C'est souvent associé à un temps long avec des résultats pas toujours visibles rapidement, parfois antinomique avec l'urgence imposée par un calendrier politique.**
- **Le low tech représente des coûts généralement modestes, des matériaux utilisés qui sont principalement locaux (d'où l'absence de coûts de transport).**

L'inscription dans un temps long nécessite un **effort de pédagogie accru** et une sensibilisation des acteurs locaux particulièrement forte.

Le low tech n'est donc pas adaptable à toutes les situations, ni à tous les types d'habitats. Des perturbations trop fortes du milieu contraignent l'usage de technologie low tech. Trois cas de figures sont pris en tests (une zone humide dégradée, un seuil sur un cours d'eau et une zone incendiée). Ils montrent que le **lowtech est souvent complémentaires de techniques plus classiques**.

Enfin si low tech et high tech ne peuvent convenir, le groupe de participants a inventé la **no-tech** !



DE L'IMPORTANCE DU DIALOGUE

Mobiliser sur les territoires pour faire accepter voire porter un projet de restauration de milieu naturel est une condition *sine qua non* à sa réussite. Cela contribue à en accélérer le processus. Encore faut-il ne pas négliger cette étape et qu'elle soit bien reconnue, y compris financièrement.

« *Le dialogue est consubstantiel de l'écologie* » précise **Pascal Ferren**. A cela, **Delphine Danancher**, responsable scientifique du Conservatoire de Rhône-Alpes, ajoute que « *L'écologie c'est le sens du partage, l'Humain dans la nature, dans son habitat d'espèce. Cette science est propice au dialogue dès lors qu'on la vulgarise en permettant au plus grand nombre de comprendre.* »

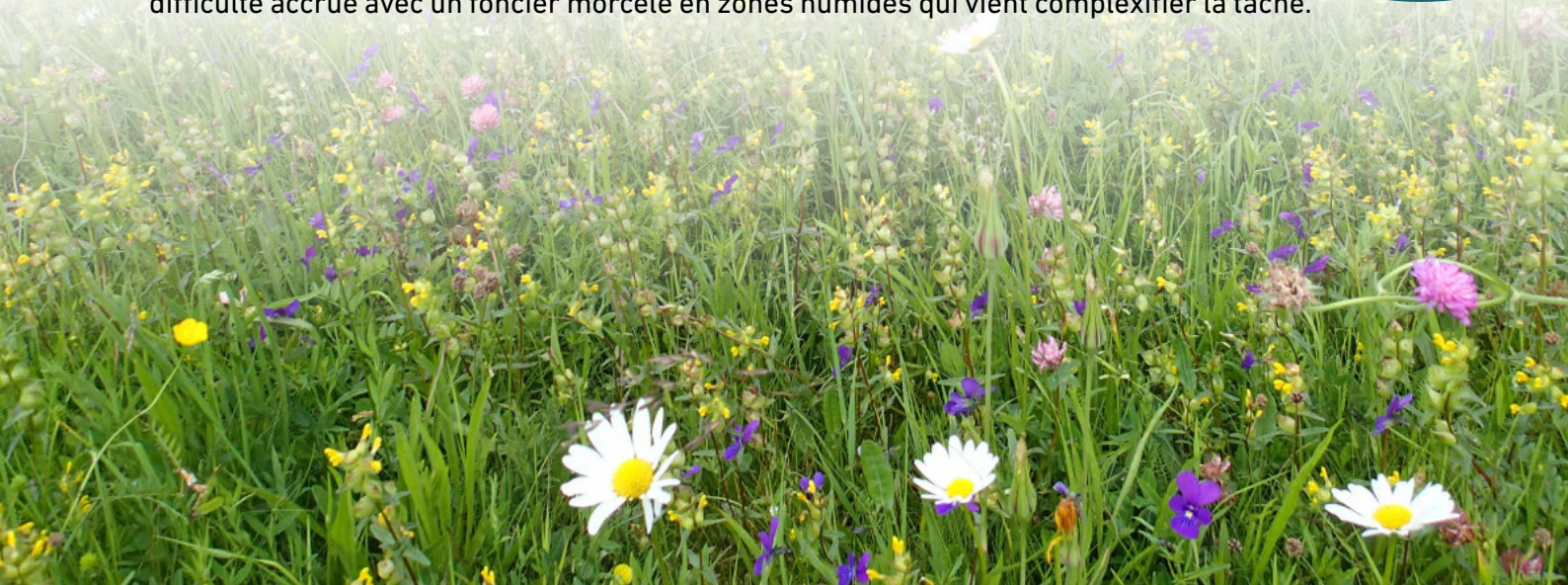
Le dialogue environnemental, ça patine !

Pour **Emmanuel Michau**, président du Conservatoire de Haute-Savoie, « *En 50 ans de protection de la nature, on a vu la place du dialogue augmenter. Mais se pose le problème du temps à y consacrer. Comment le financer ? Comment le rendre plus efficace ?* » Avec une interrogation sur le fait que le dialogue ne serait-il pas parfois un moyen de repousser la décision ?

Estelle Cournez, directrice du Conservatoire de l'Allier, met en évidence certains travers : « *On engage le dialogue lorsque le projet est né et on n'a plus le temps d'apprendre à se comprendre, de faire des pas de côté pourtant nécessaires, de cerner la complexité de vision de chacun. Par exemple, chacun à son idée de comment c'était mieux avant.* »

Pascal Ferren a même l'impression que les professionnels de la conservation n'y croient pas vraiment, qu'ils se concentrent surtout sur le transfert d'un savoir mais ça ne suffit pas. « *On parle trop et on n'écoute pas assez* ». Il prend l'exemple d'exploitants agricoles dont l'argumentaire n'est pas suffisamment mis en avant pour ajuster le projet.

Émilie Dupuy évoque quelques freins récurrents à la concertation sur le terrain. Pour elle, si le changement climatique nous aide à débloquer certaines situations, par exemple en cas de forte sécheresse, le temps nécessaire pour agir n'est pas en adéquation avec l'urgence d'intervention. Elle cite également la difficulté accrue avec un foncier morcelé en zones humides qui vient complexifier la tâche.



Changer les regards ?

D'abord **changer sa propre posture**. **Céline Varenne Souchon** nous interpelle sur le besoin d'apprendre à parler le même langage que les parties prenantes. Il faut concerter mais à partir de vraies concertations dans lesquelles on met les usages et le vivant au cœur des réflexions. « *Sans écoute, on ne se comprend pas !* » dit **Pascal Ferren**.

Changer le regard sur la nature : il faut pousser pour reconnecter les citoyens à l'idée qu'il y a une autre perspective de la nature, une nature qui a des intérêts propres, qui ne soit pas conçue pour l'unique besoin humain. **Pascal Ferren** va plus loin : « *Idéalement il faudrait arrêter de protéger la nature et lui donner la possibilité de se protéger elle-même.* »

Ensuite éclaircir **notre regard sur ce qu'on attend du collectif**. Pour cela, **Céline Varenne Souchon** propose d'évaluer les « risques acceptables » et peut-être renoncer dans le dialogue à certaines choses, se limiter à ce qu'on peut accepter de faire de manière collective, peut-être partir d'une vision idéale du site pour se mettre d'accord sur les éléments à conserver et ceux à abandonner. Dans ce processus, il faut écouter l'autre et surtout aboutir à un accord aux termes de l'échange.

Céline Varenne Souchon nous rappelle l'importance d'être clair sur l'objectif du dialogue : « *Est-on là pour échanger ou pour décider ? Un dialogue n'est pas juste une parole dite, il doit amener à une décision. Dans les concertations qui fonctionnent on retrouve : l'écoute, l'échange sur les co-décisions, puis les co-décisions, et enfin comment on rend compte pour permettre l'appropriation.* » Or la prise de co-décision est souvent absente. Céline suggère de mieux formaliser le processus en imposant dans les cahiers des charges qu'il y ait des « **diagnostics sensibles** » donc des temps d'interrogation des parties prenantes au projet.

La gouvernance de l'eau

est jugée par **Pascal Ferren** comme assez exceptionnelle en France. Et il convient de ne pas remettre en cause ces instances de l'eau qui fonctionnent. « *On sait ce qu'on a aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'on aura demain.* »

Marc Vérot identifie les commissions locales de l'eau (CLE) et les comités de bassin comme « *des entités qui nous obligent à s'écouter* » et fait le rapprochement avec le fonctionnement d'un conservatoire d'espaces naturels. Il prend l'exemple du SAGE Drôme avec un objectif de forte réduction des prélèvements qui a été adopté à l'unanimité, grâce au dialogue au sein de la CLE, alors qu'autrefois le sujet était source de tensions.

SANS ÉCOUTE, ON NE
SE COMPREND PAS !

ÉCLAIRER LA DÉCISION POUR
EN FACILITER LA PRISE



Le vivant : personne morale ?

Céline Varenne Souchon suggère de mettre le vivant au cœur des décisions et propose même de simuler des comités de pilotage dans lesquels **le vivant dispose d'une voix**, affirmant qu'on arrive ainsi à créer de nouvelles prises de décisions. Elle évoque le cas de la société à mission norsys ayant mis une personne « *le vivant* » dans son conseil d'administration, disposant d'un droit de véto.

Elle cite l'expérience menée dans le Pays de Gex : pour compenser la perte d'attachement au territoire (beaucoup d'habitants ont une vie professionnelle qui se focalise de l'autre côté de la frontière suisse), elle travaille sur du design, à partir de *persona* et construit des discours sur mesure afin de mieux intéresser les citoyens concernés, les reconnecter à leur territoire.

Construire un récit territorial autour de la restauration des milieux naturels

C'était le titre de l'atelier proposé à un groupe de travail durant cette journée. Après avoir évoqué des expériences personnelles et travaillé sur un cas fictif, le collectif a fait ressortir les points de vigilance et de démarche suivants :

- **Il n'y a pas UNE recette pour tous les territoires mais il convient de réadapter la démarche de concertation en fonction du déroulé de chaque projet.**
- **Il faut disposer de diagnostics robustes. Sur les aspects historiques, par exemple, faire parler les propriétaires sur leur relation à l'objet.**

En termes de savoir-être :

- **Être à l'écoute. D'autres peuvent être source d'une partie de solution.**
- **Bien conclure chaque étape et s'assurer que tout le monde est d'accord.**
- **S'adapter au fil de la démarche et ne pas passer en force.**



Rendre l'estuaire à la nature

C'est le titre polémique d'un sujet proposé au dialogue que relate Pascal Ferren pour signaler le besoin d'être attentif à la manière de poser le problème. Dans ce cas de l'estuaire de la Villaine, il n'est plus possible de « *rendre à la nature* » une vaste zone habitée par 150 000 personnes.

Aussi, pour éviter de générer du conflit, d'autres modes de médiation sont recherchés.

UN BON ANCRAGE SUR LES
TERRITOIRES EST GAGE DE
RÉUSSITE



- Faire en sorte que la parole soit portée par des personnes autres que le technicien qui maîtrise le projet.

En termes d'organisation :

- Anticiper afin de bien connaître où l'on met les pieds.
- Fonctionner en binôme élus / techniciens.
- Prévoir que la réunion publique soit portée par les élus avec une invitation appropriée (attention aux méthodes « convoquées »).
- Prévoir des éléments de discours simples.

Sans négliger :

- La convivialité, le bien-être de chaque acteur, la célébration d'une réussite commune ou le nécessaire rebondissement sur l'échec, la nomination du projet, les visites avant et après travaux, l'usage des sciences participatives voire une mascotte pour le projet.

ÊTRE À L'ÉCOUTE
DES AUTRES

AGIR LOCALEMENT

PENSER LA COMPLEXITÉ
DU VIVANT

ENGAGER LES ENTREPRISES DANS L'OEUVRE COLLECTIVE

Un atelier de travail se penchait sur la question de **l'engagement des entreprises pour le vivant**. Jusqu'à présent, divers opérateurs se mobilisent auprès du monde économique en ordre dispersé et assez peu outillés. Des institutions proposent des outils pour impulser la transformation des entreprises : **Entreprise engagée pour la nature**, un instrument non financé proposé par l'Office français de la biodiversité, et plus récemment **les certificats de biodiversité** portés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Région Grand Est et avec l'appui de Carbone 4.

L'atelier a travaillé sur les attentes, les freins et les solutions pour les associations porteuses de projets autour du vivant et pour les entreprises susceptibles de s'investir. La page suivante présente un portrait très synthétique de chacune des deux parties.



L'ENTREPRISE	L'ASSOCIATION
<p>« Je m'interroge en quoi je suis concerné par la biodiversité. J'ai à peu près compris l'enjeu lié au carbone et voici que s'ajoute celui du vivant. Quel serait le gain pour mon entreprise d'un tel investissement ? Comment pourrais-je valoriser alors mon action, et si possible proche de chez moi, et embarquer dans l'aventure mes collaborateurs.rice.s ? »</p>	<p>« J'ai besoin de financement pour développer des projets autour du vivant. Et pour mieux structurer mon action, j'aurais besoin de mieux connaître l'entreprise, discerner et tirer parti de ses compétences et avoir une meilleure lisibilité de tous les relais existants (clubs d'entreprises, clusters...). Seul point assez clair : les salariés de l'entreprise sont des citoyens, avec leur propre sensibilité et sont des relais auprès de leur famille. »</p>

60% DES ENTREPRISES
 DÉPENDENT D'AU MOINS UN
 SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUE

PAS D'EAU,
 PAS D'HABITANT,
 PAS DE SALARIÉ !

Quelques pistes d'améliorations évoquées :

- Combler le manque d'**interconnaissance**, chacun a besoin de s'imprégner de la culture de l'autre. Les langages sont différents ; **les clubs d'entreprises** et autres organisations collectives peuvent être de bons interlocuteurs pour l'acculturation des entreprises en faveur du vivant, voire un club d'entreprises dédié à la biodiversité.
- Être conscient du plus qu'apporte **une implication sur le vivant** par rapport au mécénat culturel. Les entreprises tirent parti de manière directe ou indirecte d'un service général d'écosystèmes en bonne santé et ces arguments ne sont pas assez mis en avant.
- Proposer **une offre qui soit spécifique**, qui puisse correspondre à l'entreprise mais qui ne soit pas ciblée sur des enjeux hyper-spécifiques.

Les Médiateurs du Vivant

S'inspirer du vivant pour se construire, lier vivant et modèle économique, passer du « moins nuire » à « faire prospérer le vivant », c'est l'esprit que cherche à impulser les agences *Mengrov* et *J'articule* : elles ouvrent le champ des opportunités et poussent les entreprises à agir au plus vite.

Le collectif est parti de l'idée que ces dernières devenaient une force de régénération du vivant. Il les a interrogées pour voir où elles mettent le vivant dans leurs décisions et constate que la « bio-inspiration » fait son chemin dans le monde entrepreneurial.



- Établir **un catalogue de projets** qui soit explicite sur les gains en matière de captation du carbone et de bénéfice pour la biodiversité, sur les coûts qu'engendre chaque projet... Les plans de gestion constituent une source utile pour ces éléments.
- **Le portage de manière collective** de messages aux entreprises est un véritable enjeu, même s'il est complexe. Il permet d'éclaircir ce que chacun peut apporter.

Il n'y a pas de mystère : l'acculturation à l'entreprise se construit, **un discours économique** aussi et cette immersion est nécessaire pour répondre aux besoins des entreprises avec **une offre adaptée**.

SOBRIÉTÉ
ACCULTURATION RÉCIPROQUE

CASSER LES CODES

CÉLÉBRER LES ÉVÉNEMENTS

Un grand merci

à Céline Varenne Souchon (agence Mengrov), Christophe Fournier (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Pascal Ferren (agence Camille Alfada), Julien Lahaie (Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes), Marc Vérot (agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), Loris Genestier (Métropole de Lyon), Julien Bigué (ARRA²), Yves François, Émilie Dupuy, Estelle Cournez, Arnaud Gauffier et Antony Garcia (CEN),

à Céline Chouzet, Alice Nave, Pascal Faverot, Ludovic Bouquier et Pierre Mossant pour l'organisation,

et aux nombreux participants.

Organisation :

Union des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes

2 rue des Vallières 69390 Vourles

coordination@urcen.fr

cellule opérationnelle «communication»

Édition avril 2026

